

Prélèvement de don régulier en faveur d'Universcience

Le prélèvement est un moyen simple d'effectuer un don régulier à Universcience. Avec ce mode de paiement, vous inscrivez votre soutien dans la durée.

Il vous suffit de nous renvoyer ce bulletin dûment complété, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) et d'une copie de votre pièce d'identité. Votre compte sera prélevé le 5 de chaque mois, sauf indication différente de votre part.

Le reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année calendaire sur la base du montant cumulé de vos dons jusqu'au 5 décembre inclus.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom :

Adresse :

C.Postal : Ville :

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Agence Comptable
Universcience - E.P.P.D.C.S.I.
30 avenue Corentin Cariou
75930 PARIS Cedex 19

COMPTE A DEBITER

Etablissement	guichet	N° de Compte	Clé R.I.B.

Date : / / Signature :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....
.....
.....
.....

Prière de renvoyer cet imprimé dûment complété à la Délégation au Mécénat d'Universcience, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B), postal (R.I.P) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E).

Universcience - EPPDCSI
Délégation au mécénat
Avenue Franklin-D. Roosevelt
75008 Paris